



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE Visioconférence, 20 août 2020

COMMUNIQUE FINAL

Sur invitation de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), une session extraordinaire du Conseil des Ministres chargé des Forêts et/ou de l'Environnement des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 20 août 2020 par Visioconférence. Cette session a été précédée le 19 août 2020 par la réunion des experts représentant les Pays Membres de la COMIFAC, de l'Angola et de la CEEAC.

Etaient présents, les Ministres chargés des Forêts et/ou de l'Environnement des pays ci-après : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad. Y ont également pris part, les représentants des Pays membres ci-après : le Burundi, la République Centrafricaine, le Rwanda et l'Angola, ce dernier ayant participé en tant qu'Observateur. Etaient également présents, les représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la COMIFAC, et de la Facilitation de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RFA/PFBC).

La cérémonie solennelle d'ouverture, présidée par Monsieur Jules Doret NDONGO, en présence de Monsieur HELE Pierre, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Cameroun, a été marquée par trois allocutions : celles du Dr Christian RUCK, Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), de Madame Chantal MFOULA, Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC et le Discours d'ouverture du Président en exercice de la COMIFAC.

Le Facilitateur dans son mot, a tenu à remercier la COMIFAC qui a bien voulu l'inviter à prendre la parole pendant cette importante session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Il a par la suite décliné les principales actions de la feuille de route du PFBC qui est alignée sur le Plan de Convergence de la COMIFAC. Il s'agit principalement de l'appui à la mise en œuvre de la déclaration de Ndjamena, du renforcement du dialogue avec la Chine, la consolidation de la gouvernance au sein du PFBC, de la facilitation de la mise en place des positions communes des Pays du bassin du Congo. Il a en outre engagé les Pays du Bassin du Congo à adopter des positions communes dans la présentation de leurs efforts dans

la gestion durable des forêts, ce qui permettra de mobiliser l'attention de la communauté internationale en leur faveur. Il a terminé en indiquant que plusieurs partenaires se tiennent prêts aux côtés du PFBC, pour appuyer les initiatives en faveur de la gestion durable, ainsi que la restauration des paysages forestiers.

Madame Chantal MFOULA, Secrétaire Générale Adjointe de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a tout d'abord présenté les excuses du Secrétaire Général de la CEEAC empêché. Elle a tenu à transmettre les remerciements de la CEEAC à l'endroit des autorités camerounaises pour l'organisation des présentes assises malgré le contexte sanitaire difficile et a insisté en rendant un hommage mérité à Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun pour son engagement en faveur de la gestion durable des ressources forestières. Elle a précisé qu'elle se félicite de la tenue de cette conférence à cette période qui coïncide avec une phase déterminante du processus de restructuration des organisations communautaires de l'Afrique Centrale. En effet, la CEEAC est en charge de la coordination d'importantes études dans le cadre dudit processus qui appellent à renforcer le dialogue avec la COMIFAC sur les questions d'économie verte et de climat. Enfin, Madame MFOULA a reconnu la pertinence des points inscrits à l'ordre du jour et souhaité que les décisions du Conseil se conforment aux textes de la COMIFAC et aux prescriptions des précédents Conseils des Ministres.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC, a exprimé au Conseil sa reconnaissance pour l'honneur qui lui est accordé de présider ces importants travaux, après sa prise de fonction en juillet 2019 comme Président en exercice. En souhaitant la bienvenue à ces assises qui se tiennent en visioconférence, le Ministre s'est félicité de la tenue de ce Conseil extraordinaire qui revêt une importance capitale, compte tenu des points inscrits à l'ordre du jour. Après d'importants rappels historiques, Monsieur Jules Doret NDONGO s'est appesanti sur l'engagement des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale à gérer durablement les ressources forestières d'Afrique Centrale, avant d'évoquer les organes mis en place pour se faire, notamment le Conseil des Ministres et le Secrétariat Exécutif, qui œuvrent sous l'œil vigilant du Président en exercice. La performance du Secrétariat Exécutif constituant une préoccupation majeure, il s'est avéré nécessaire d'organiser un Conseil pour se prononcer sur le recrutement des Experts Techniques, cheville ouvrière de l'institution et sur la situation du personnel statutaire dont le mandat expire en fin 2020.

L'ordre du jour ayant été adopté,

le rapport général de la réunion des Experts a été ensuite présenté par Monsieur Luc ATUNDU, Coordonnateur National COMIFAC de la République Démocratique du Congo. Le Conseil des Ministres, à travers le Président en exercice a pris acte des conclusions dudit rapport et a félicité les experts pour la qualité de leur travail.

Le bureau, mis en place pour la conduite des travaux, a été constitué comme suit :

- **Président** : Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC ;
- **Vice-Président** : Madame Arlette SOUDAN-NONAUULT, Ministre du Tourisme et de l'Environnement du Congo ;

- **Rapporteur** : Monsieur Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo ;
- **Le Secrétariat** a été assuré par Monsieur Brahim MAHAMAT DJAMALADINE, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche de la République du Tchad.

En séance à huis clos, sur proposition du Ministre Congolais du Tourisme et de l'Environnement, un point supplémentaire a été suggéré relatif à la gestion des tourbières et leur impact sur la stabilité du climat. Les Ministres ont soutenu cette proposition et ont décidé de la porter à l'attention des Chefs d'Etats en terme de recommandation à figurer dans le communiqué final.

Ils ont examiné par la suite les points inscrits à l'ordre du jour et au terme de fructueux échanges, ils ont pris les décisions suivantes :

1. S'agissant du recrutement d'Experts Permanents de la Catégorie technique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,

Les Ministres ont :

(a) décidé que le lancement du processus de recrutement des Experts Techniques Permanents soit fait, conformément aux instructions des Ministres en sa Session extraordinaire tenue à Ndjaména le 06 juin 2012, qui ont réaffirmé leur attachement aux mérites et à la compétence, comme seuls critères devant guider la sélection des cadres à la COMIFAC. Par ailleurs, ils ont décidé que la condition de prise en compte de l'obligation du paiement de la totalité des contributions égalitaires ou le règlement d'au moins 50% des arriérés des contributions soit appliquée à la fin du processus de recrutement à partir de fin février 2021 pour permettre à l'Angola de finaliser le processus d'adhésion à la COMIFAC.

(b) décidé qu'il soit veillé à la représentativité géographique, à la fin du processus de recrutement par les experts de l'organe de recrutement qui sera mis en place.

2. En ce qui concerne le mandat du Personnel Statutaire de la COMIFAC,

Les Ministres ont décidé de constater la fin du mandat du personnel statutaire en poste conformément aux dispositions pertinentes des articles 13 du Traité et 5 du Statut du personnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Les Ministres demandent au Président en exercice de lancer le processus de recrutement des personnels statutaires conformément aux dispositions des textes de la COMIFAC et que l'équipe sortante se charge de la gestion de la période transitoire.

3. Sur les questions des tourbières et de la dépression de Bodelé,

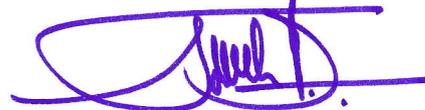
Le Conseil des Ministres a pris acte de la Communication faite par son Excellence Madame ARLETTE SOUDAN-NONAULT, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo, au sujet de l'importance politique, diplomatique, socio-économique et écologique, notamment sur la stabilité du climat mondial des tourbières d'une surface de 145 000 Km² découverte dans la cuvette congolaise, en République congolaise et en RDC. Les Ministres recommandent que la question desdites tourbière et de celle de la dépression de BODELE présente au nord du Tchad soient d'avantage placées au cœur des rencontres sous régionales. Il en sera ainsi au prochain sommet ordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC prévu avant la fin de l'année.

A la fin des travaux, Monsieur Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo a annoncé à ses pairs la disponibilité de son Pays à abriter le 3^{ème} sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la COMIFAC à une période à convenir.

Au terme des travaux, le Conseil des Ministres a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement du Cameroun et au Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, pour l'organisation de cette session extraordinaire du Conseil des Ministres.

Fait à Yaoundé, le 20 août 2020

**Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en Exercice**



Jules Doret NDONGO